



*Les nouvelles législations et orientations depuis 2000 organisent sciemment mais de manière insidieuse le démantèlement du social. La commission sociale interfédérale propose une analyse de ces textes dans la brochure « Droits des usagers dans les dispositifs... » (à commander à votre Fédéré).*

*La commission sociale se propose également de rendre compte des luttes (hébergement et urgence sociale, prévention spécialisée, protection de l'enfance, justice des mineurs, insertion...) dans une parution trimestrielle que nous vous invitons à alimenter. Votre contribution est nécessaire pour faciliter notre rôle d'alerte.*

*La commission sociale est un lieu de réflexion, d'élaboration, d'analyse et d'organisation de la résistance. Elle appelle les syndicats départementaux à y participer plus largement. La commission se réunit 4 fois par an, à Paris, avec un planning défini pour l'année, en 2015 : 2 et 3 mars, 8 et 9 juin, 1er 2 octobre et 7 et 8 décembre.*

## ETATS GENERAUX DU TRAVAIL SOCIAL : LA DESILLUSION

**L**e gouvernement a décidé de lancer des Etats Généraux du travail social, suite à la conférence sur "le plan de lutte contre l'exclusion sociale".

Ces Etats Généraux sont élargis à l'ensemble des champs d'intervention du travail social. Ils devraient se dérouler début 2015 et sont précédés d'assises territorialisées sur 8 régions ou inter-régions. Des réunions préparatoires qui se déclinent en thématiques transversales (management, formation, usagers...) et en thématiques de politiques sociales (hébergement, protection de l'enfance, etc.) ont démarré depuis janvier 2014.

Ces assises se proposaient d'associer les acteurs de terrain. Mais, en fait la réalité est toute autre. Quid de leur présence dans les différents lieux de réflexion ! En somme, les professionnels ne sont pas là pour réfléchir mais pour exécuter !

Un des objectifs énoncés étant de « donner à notre société les travailleurs sociaux dont elle a besoin », via la revalorisation des différents métiers de l'intervention sociale et la montée en compétence de professionnels. En réalité, de nous formater à des politiques choisies par les

élites technocratiques.

Il s'agit moins de former des professionnels pensant leur travail, qu'exécutant des directives et des procédures. Fort de ce constat, il est évident que la formation n'est pas en adéquation face à ces politiques.

La déprofessionnalisation déjà en œuvre ne peut que s'accroître à partir du moment où la reconnaissance ne se fera plus sur les diplômes mais sur des pratiques et des « compétences : mettre en valeur des pratiques à capitaliser ».

Un autre outil au service de ce formatage est un "management" qui n'est pas en prise directe avec les valeurs du travail social mais plutôt lié à des exigences économiques. Cette nouvelle politique managériale aussi fait partie des enjeux de ces Etats Généraux malgré le fait que cela soit déjà en acte.

***Pour nous, il n'est pas question de cautionner cette mascarade, et nous serons les empêchés de tourner en rond !***

Pour l'instant, des réunions de préparation ont déjà eu lieu, dans les inter-régions et régions. Mais, peu d'informations nous parviennent. Nous vous informerons de la suite de cette imposture au fur et à mesure des rencontres.

**Seule une mobilisation forte et unitaire de l'ensemble des professionnels permettrait de se faire entendre.**

**Les Fédérations SUD Collectivités Territoriales et SUD Santé Sociaux appellent les professionnel-les du travail social, syndiqué-es non syndiqué-es, du public comme du privé, avec leurs organisations syndicales et les étudiant- es, à préparer une mobilisation nationale à l'occasion des Etats Généraux du Travail Social :**

**- Pour la reconnaissance du travail social !**

**- Pour une reconnaissance professionnelle et des moyens pour exercer les missions !**

# JEUNES MAJEURS EN DANGER

## Une mobilisation exemplaire en Haute Garonne

Ces jeunes sont par définition, isolés et vulnérables et souvent loin de leur famille, pour diverses raisons, sans ressources, et sans repère. Notre mission éducative consiste à les accueillir dans un cadre sécurisant, et à les suivre dans tout ce qui touche à leur scolarité, leur formation, leur santé.

Nous les aidons à se reconstruire psychologiquement et affectivement, à retisser un réseau social. Jusqu'à présent, le Conseil Général de Haute-Garonne assumait cette mission d'accompagnement des plus faibles.

Nous avons la possibilité d'accompagner ces jeunes jusqu'à leurs 21 ans, dans le cadre de l'aide provisoire jeunes majeurs (accompagnement financier et éducatif).

Au cœur de l'été 2014, les cadres de l'ASE ont été chargés d'appeler les établissements pour leur annoncer la nouvelle mesure, à savoir que les jeunes majeurs étrangers de 19 ans et plus seraient reçus par les référents.

Ces derniers étaient chargés de leur annoncer qu'ils devaient trouver des solutions d'hébergement et qu'ils avaient entre 3 et 7 jours pour quitter les lieux.

A charge pour eux de trouver une solution d'hébergement sachant que le secteur de l'immobilier leur est inaccessible, idem pour l'hébergement d'urgence, déjà saturé.

Le CG 31 avait annoncé officiellement l'interruption des prises en charge de tous les jeunes à la date anniversaire de leurs 19 ans, et nous craignons que la mesure s'applique dans un très court terme à leur majorité, 18 ans.

Alors que de nos jours, l'âge médian d'entrée dans la vie active de l'ensemble des jeunes majeurs est de 25/26 ans, il est paradoxal que le CG, revendiquant une mission de protection, abandonne ces jeunes au moment charnière où ils en ont le plus besoin.

**Accompagner pendant des années des jeunes qui sont très souvent déjà passés par la rue pour les y renvoyer sans solution, ce n'est pas notre conception du travail social.**

**Nous avons refusé dans ces conditions de servir de caution morale à un pouvoir public qui petit à petit abandonne les plus faibles à leur sort, faisant fi de toute solidarité nationale.**

**MINEURS ISOLES ETRANGERS :  
FAUSSE RUMEUR n°1 :**

### **La mission jeunes majeurs est facultative : Faux**

Il s'agit bien d'une compétence obligatoire, **tout comme d'ailleurs la prise en charge des mineurs étrangers**, dont certains disent qu'elle relève de l'Etat. Le 1° de l'article L.221-1 du code de l'action sociale et des familles fixe les missions pour l'aide sociale à l'enfance :

Le département est obligé d'« *apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique tant aux mineurs et à leur famille ou à tout détenteur de l'autorité parentale, confrontés à des difficultés risquant de mettre en danger la santé, la sécurité, la moralité de ces mineurs ou de compromettre gravement leur éducation ou leur développement physique, affectif, intellectuel et social, qu'aux mineurs émancipés et **majeurs de moins de vingt et un ans confrontés à des difficultés familiales, sociales et éducatives susceptibles de compromettre gravement leur équilibre** »*

Pour protéger ces jeunes et empêcher leur départ, 2 syndicats dont SUD, des associations (LDH, DAL) et réseaux (RESF) ont occupé le parvis devant le CG avec des tentes et une organisation pérenne.

Comble du cynisme, lors de nos manifestations devant des grilles closes, le CG a été transformé en forteresse, la Direction faisant courir le bruit d'une manifestation violente, allant jusqu'à fermer l'accès de ces bâtiments à quiconque, refusant ainsi d'assurer le service public.

Au comble de leur paranoïa, le CG 31 a laissé à la porte 2000 fonctionnaires pendant un jour ½ fermant tous les services !

Pas de grève, juste des rassemblements entre 12 et 14 h et les soirs à partir de 17 h, des camarades assurant une permanence en journée.

Au bout de 16 jours d'occupation du terrain, le Président du CG a convoqué un comité technique

paritaire « particulier ».

Il a accepté de renforcer en personnel et en meilleures conditions de prise en charge le SAMI (service chargé de l'accueil et du suivi des jeunes étrangers isolés).

Il a accepté de revenir sur la suspension des contrats jeune majeur en minimisant les déclarations précédentes (on avait sans doute mal compris...) et a instauré des séances de travail trimestrielles avec les établissements d'accueil extérieurs au CG pour améliorer et faciliter l'accueil de ces jeunes.

Le Président du CG a demandé aux syndicats de faire des propositions et les a acceptées.

Au regard de cette situation, on peut affirmer désormais que les restrictions budgétaires ne sont manifestement pas les raisons de cette volonté d'évincer les jeunes majeurs isolés étranger de ce dispositif... !

### ***MINEURS ISOLEES ETRANGERS : FAUSSE RUMEUR n°2 :***

## **La circulaire Taubira ne fonctionne pas Vrai et faux**

La circulaire Taubira prévoit de répartir les mineurs isolés de façon plus équitable entre les conseils généraux.

Cette circulaire est une mesure qui vise à résoudre la mauvaise volonté quant à la prise en charge de certains Départements, et les rappeler à leurs obligations, mais elle peut être mise à mal par des départements qui ne jouent pas le jeu (au hasard, les Alpes Maritimes...).

Mais la Circulaire Taubira institutionnalise le soupçon contre les jeunes accueillis, et légitime ainsi une véritable entreprise de criminalisation que l'on constate dans nombre de Départements, pratique pour diminuer les coûts de prise en charge.

Alors qu'ils pensent enfin être en sécurité à l'ASE, les jeunes effectuent toute une batterie d'entretiens et de tests pour prouver leur âge. Une évaluation soupçonneuse a lieu, qui met souvent à mal toute relation de confiance ultérieure dans le meilleur des cas, et trop souvent une mise à la rue avec expulsion programmée.

La circulaire Taubira n'offre aucune garantie quant à la prise en charge effective des mineurs et jeunes majeurs accueillis, ne prévoit aucun recours des jeunes déboutés arbitrairement, et ne peut en aucune manière imposer aux Conseils Généraux récalcitrants de prendre effectivement ces jeunes en charge...

